



R-GESTION

Gestion discrétionnaire

Vous souhaitez confier la gestion de vos avoirs à des experts ? Ainsi, vous pouvez faire fructifier votre portefeuille en toute tranquillité. Votre capital est géré discrétionnairement en fonction de votre profil d'investisseur, de vos préférences en matière de durabilité et de votre directive de placement sélectionnée.

Les atouts

- **Confiance et gain de temps**
Votre portefeuille est géré par des experts en gestion discrétionnaire.
- **Montant minimum d'investissement**
Le seuil d'entrée est fixé à 125.000 €.
- **Investissements**
Vos investissements sont gérés en fonction de votre profil d'investisseur et de vos préférences en matière de durabilité.
- **Accès à notre « hotline de l'investisseur »**
Vous profitez de notre expertise en matière de placements à tout moment.
- **Relevé trimestriel et reporting fiscal annuel**
Vous obtenez différents indicateurs de performance sur l'évolution de votre portefeuille ainsi qu'un document récapitulatif vous aidant à remplir votre déclaration fiscale.
- **Publication « Investors' Outlook »**
Vous recevez notre brochure trimestrielle mettant l'accent sur les thèmes d'actualités et sur notre vision macroéconomique.

Avantages tarifaires

R-Gestion « standard »

- Commission de gestion annuelle : 0,50 % p.a. + TVA
Remise Membre OPERA : 10 %
- Ordres de bourse :
Remise : 50 %

R-Gestion « performance »

- Commission de gestion annuelle : 0,30 % p.a. + TVA
Remise Membre OPERA : 10 %
- Commission de performance – uniquement applicable si performance nette > 2 % :
(performance nette – 2 %) x 0,10 p.a. + TVA
- Ordres de bourse :
Remise : 50 %



Nos directives

Directives	Catégorisation SFDR*	Profil d'investisseur	Marché monétaire	Obligations	Actions	Investissements alternatifs***
Défensif	Article 8	Défensif	3 % - 35 %	40 % - 60 %	10 % - 30 %**	15 % - 35 %
Flexible	Article 6	Équilibré	3 % - 40 %	20 % - 60 %	20 % - 60 %	5 % - 40 %
Équilibré	Article 8		3 % - 35 %	20 % - 40 %	30 % - 50 %**	15 % - 35 %
Sustainable	Article 9	n°2167_v11052023 Dynamique	3 % - 40 %	35 % - 75 %	20 % - 60 %	0 % - 40 %
Dynamique	Article 8		3 % - 35 %	0 % - 20 %	50 % - 70 %**	15 % - 35 %
Agressif	Article 8		Agressif	3 % - 25 %	0 % - 0 %	60 % - 80 %

* Catégorisation «SFDR» (règlement relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers).

** En plus du maximum prévu, 5 % peuvent être investis en actions immobilières.

*** Pouvant inclure des valeurs spéculatives.



Intégration des risques en matière de durabilité

Article 6



Promotion des caractéristiques environnementales ou sociales

Article 8



Investissements durables

Article 9



La directive « sustainable » de la gestion discrétionnaire de Banque Raiffeisen est certifiée par le « LuxFLAG ESG Discretionary Mandate Label », décerné par l'organisme indépendant LuxFLAG.

Nos conseillers en matière de placements, au siège ou en agence, se tiennent à votre disposition pour vous guider vers **les solutions les plus adaptées à vos objectifs et besoins** en matière de gestion de patrimoine.



Pour plus d'information, n'hésitez pas à **consulter notre site Internet** ou à prendre contact avec un conseiller soit par téléphone au **2450-3030** ou par e-mail à **privatebanking@raiffeisen.lu**.

Disclaimer

Les informations dans le présent document publicitaire, sans engagement contractuel, ont un caractère purement informatif et ne constituent ni une offre de vente, ni un conseil en investissement ou une incitation à un investissement et ne remplacent pas le conseil d'un gestionnaire. Investir dans des instruments financiers comporte des risques. Nous vous invitons à consulter le guide de l'investisseur disponible sur le site internet. Les performances passées ne présument pas des performances futures.